



Diminution temps travail des cadres

Par **gouffi1664**, le **28/05/2010** à **21:22**

Bonjour,

Je suis un employé cadre dans une entreprise de moins de 100 personnes. L'entreprise va déclencher un licenciement économique et licencier X personnes.

Elle souhaite également diminuer le temps de travail hebdomadaire des cadres passant de 36.5H à 35H.

le temps de travail hebdomadaire mentionné sur les contrats des employés cadres est de 36.5H.

Le PDG peut-il dans ces conditions obliger les employés cadres à passer à 35H et subir ainsi une diminution de salaire ?

Merci de votre retour, cordialement.